

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE NIEVRE ET BERTRANGES DU JEUDI 15
MARS 2018 A 18H30 A LA CHARITE SUR LOIRE**

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars à dix-huit heures trente, les conseillers des Communes membres de la Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges se sont réunis à La Charité sur Loire sous la présidence de Monsieur Henri VALES, Président de la Communauté de Communes.

Présents titulaires :

Mme AUDUGE Danielle, Mme BARBEAU Elisabeth, M. BRUNET Jacques, M. CADIOT Olivier, M. CHATEAU Jean-Pierre, Mme CHOQUEL Monique, M. CLEAU Jean-Luc, Mme DELONG Valérie, Mme DESPESSE Catherine, Mme DEVEAUX Caroline, M. DIDIE-DIE Michel, M. DREUMONT Jean-Luc, M. DUBRESSON Bernard, M. FAUCHE Marc, M. FAUST René, M. LALOY Éric, Mme LEBAS Nathalie, M. GUYOT Éric, M. HAGHEBAERT Raphaël, M. JACQUET Éric, M. JAILLOT Léonard, Mme JUDAS Huguette, Mme LAPERTOT Lucienne, M. LEGRAIN Jacques, Mme LEPORCQ Ivana, M. MARCEAU Jean, M. MARTIN Gérard, M. MAUJONNET Robert, M. NICARD René, M. PERRIER Jean-François, M. PLISSON Alexis, M. POULIN René, M. RAFERT André, M. RIGAUD Roger, M. RONDAT Philippe, M. ROUEZ Jean-Louis, M. ROUTHIER Serge, Mme SAULNIER Ginette, M. SEUTIN Daniel, Mme THILLIER Isabelle, Mme THOMAS Sylvie, Mme VAILLANT Annie, M. VALES Henri, M. VOISINE Gérard

Pouvoirs :

M. BULIN Serge pouvoir donné à M. POULIN René
Mme JOLLY MEILHAN Dominique pouvoir donné à M PLISSON Alexis
Mme GUILLARD Suzanne pouvoir donné à M DUBRESSON Bernard
M. OURAEFF Bernard pouvoir donné à M. FAUCHE Marc
M. PASQUET Rémy pouvoir donné à Mme JUDAS Huguette

Absents :

M. PRUVOST Patrick
M. BENZERGUA Frédéric
M. BULIN Serge
Mme CASSAR Isabelle
Mme GUILLARD Suzanne
Mme JOLLY MEILHAN Dominique
Mme MALKA Claudine
M. MOUNIR Abdo
M. OURAEFF Bernard
Mme TOULON Maud
M. FITY Jean-Louis
M. PASQUET Rémy

Secrétaire de séance : M René FAUST

Ouverture de séance à 18h37.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'adhésion à l'association « Je suis la Nièvre » qui sera présenté et étudié en second point. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur René FAUST est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente à l'ensemble des conseillers communautaires Madame Stéphanie GOUSSE, responsables des finances et de l'administration générale de la Communauté de Communes qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2018.

Il propose de passer à l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 1^{er} Février 2018 qui a été transmis aux conseillers le 5 Mars 2018.

Les modifications demandées seront corrigées.

I. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1/ Modification de la délibération 2018-009 (représentants au PETR Val de Loire Nivernais)

<i>Présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
43	47	47	0	1	0

Monsieur le Président explique que Monsieur René Faust, élu délégué titulaire au PETR Val de Loire Nivernais, souhaite renoncer à son mandat et devenir suppléant. Monsieur Eric Guyot, actuellement suppléant, accepte d'occuper le poste de délégué titulaire.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider ces changements et de modifier la délibération n°2018-009.

Vu l'arrêté préfectoral n°2018- P-29 bis du 10 janvier 2018, portant changement de nom du PETR, désigné Val de Loire Nivernais et modification des statuts instaurant la désignation de délégués suppléants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-P-39 du 12 janvier 2018 autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain au PETR Val de Loir Nivernais ;

Il convient de procéder à une nouvelle désignation des délégués titulaires et suppléants suivant la nouvelle répartition territoriale :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Nevers Agglomération	22	12
CC Sud Nivernais	7	4
CC Loire Nièvre et Bertranges	7	4
CC Loire Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Loire Vignobles et Nohain	9	5
Total	49	28

Après en avoir délibéré, Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de désigner:

- M. GUYOT Éric, M. GORCE Gaétan, M. HAGHEBAET Raphael, M. VALES Henri, Mme JUDAS Huguette, M. MAUJONNET Robert, M. PASQUET Remy, comme délégués titulaires

- M. FAUST René, M. LEGRAIN Jacques, M. DUBRESSON Bernard, M. CLEAU Jean-Luc, comme délégués suppléants

1 abstention : Monsieur Dreumont

2/ Adhésion à l'association « Je suis la Nièvre »

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
43	45	45	0	3	0

En 2016, une cinquantaine de personnalités venus d'horizons très divers ; élus, responsables associatifs, chefs d'entreprise, se sont associés, à l'initiative du Conseil Départemental, pour élaborer une stratégie commune visant à améliorer l'image de la Nièvre, développer son attractivité et renforcer le sentiment de fierté de ses habitants.

Les nivernais eux-mêmes sont associés à cette démarche. La stratégie ainsi élaborée précise les enjeux et problèmes clés à résoudre, propose un positionnement, des cibles prioritaires, des actions à mener, des valeurs, une marque « Je suis la Nièvre » et une plate-forme de marque à partager.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il est décidé de fonder l'association « Je suis la Nièvre » (destinée à évoluer vers une Société Coopérative d'Intérêt Collectif à moyen terme), ouvertes à toutes les personnes, physiques et morales, attachées à la Nièvre et désireuses de participer à son rayonnement et à son développement.

Actuellement en cours d'élaboration de sa stratégie marketing, le territoire de la Communauté de Communes Loire, Nièvre et Bertranges, souhaite se porter candidat pour expérimenter l'utilisation des supports de la plate-forme de marque à son échelle. Une utilisation qui sera adaptée aux singularités du territoire, à ses forces et aux cibles spécifiques qui auront été définies. Une telle volonté permettra de mettre en cohérence et de renforcer mutuellement les démarches nivernaise et intercommunale.

Madame Huguette JUDAS demande à quoi correspondent les 58.00 € ?

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de la cotisation annuelle qui correspond au frais de structures généraux.

Monsieur Bernard DUBRESSON prend la parole afin d'avertir du déclin de la population. Le marketing ne fait pas tout, il ne suffit pas à faire développer le département.

Monsieur le Président propose que l'intervention de Monsieur DUBRESSON soit reprise avec la présentation du cabinet Originis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- Article 1 :** D'adhérer à l'association « Je suis la Nièvre » ;
- Article 2 :** De désigner Mr Gérard VOISINE pour représenter la CCLNB au sein du conseil d'administration ;
- Article 3 :** De verser la cotisation validée lors de l'assemblée constitutive, à savoir 58,00€ ;
- Article 4 :** D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.

3 absentions : Monsieur DREUMONT, Monsieur DUBRESSON et Monsieur ROUEZ.

II. ADMINISTRATION GENERALE

3/Organigramme des services communautaires

<i>Présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
43	48	48	0	0	0

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire une nouvelle organisation des services resserrée en 3 pôles opérationnels et 1 pôle fonctionnel (contre 8 aujourd'hui) plus adaptée à la taille de la collectivité.

Les objectifs recherchés sont :

- Pour le personnel de pouvoir se situer, de savoir « qui fait quoi », de faciliter les transmissions d'information et de la communication interne et de pouvoir mettre en place (à terme) des binômes sur la plupart de postes pour gagner en efficacité et en confort de travail.

-Pour les élus : elle permettra de connaître les différents services ainsi de s'adresser au plus approprié.

- Pour l'usager : en plus de la facilité à identifier le service dont il a besoin, cette réorganisation permettra, d'assurer une meilleure continuité des services qu'à l'heure actuelle.

Monsieur le Président demande si les membres du conseil communautaire ont des questions ou des suggestions concernant la nouvelle organisation des services.

Madame Monique CHOQUEL demande pourquoi les pôles développement et environnement n'ont pas une même personne référente ?

Monsieur le Président répond que ce cadre des ressources humaines est susceptible d'évolutions en fonction de l'évolution des compétences exercées.

Des personnes sont déjà installées avec des compétences, de la formation et de l'expérience.

Dans les pôles développement et environnement les responsables de pôles sont déjà nommés.

L'année 2017 fut très difficile, il est donc très important de structurer les services.

Depuis la mise à disposition du personnel du centre social, la collectivité compte à ce jour plus de 50 agents. Il conviendra de mettre en place un comité technique qui sera évoqué prochainement.

Monsieur DREUMONT intervient et explique que l'inflation qui le gêne est celle du mille-feuille administratif au dessus de nous.

Ce point évoqué ne concerne pas l'organigramme, mais Monsieur le Président répond que la Région est le principal interlocuteur des EPCI et a toute son importance.

En application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu la saisine du Comité Technique en date du 15 mars 2018,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 5 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Valide le nouvel organigramme des services de la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges, ci-annexé.**

Arrivée de Monsieur HAGHEBAERT

4/Point Marketing territorial

<i>Présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
44	49	49	0	0	0

L'agence ORIGINIS missionnée par la Communauté de Communes pour l'accompagner dans sa stratégie de marketing territorial présentera une proposition de logo, de nom et de *base-line* (slogan).

Cette présentation fait suite aux travaux du groupe de travail communication et a fait l'objet d'un avis favorable du bureau communautaire.

Monsieur Cyril TOUTAIN (Consultant du Cabinet de Nevers) présente le point marketing.

L'idée est de définir une stratégie. Plus un territoire s'étend, plus il est important de créer l'identité de la collectivité. Ce cabinet accompagne 6 Communautés de Communes en France et tout le monde se pose la même question que nous ! Tout contribue à l'attractivité du territoire.

L'intérêt est de travailler sur des factuels concrets et de ne pas faire appel au ressenti car nous sommes tous différents et nous avons tous les goûts différents.

Cyril TOUTAIN revient sur l'adhésion à l'association « Je suis la Nièvre » et approuve totalement l'idée d'avoir adopté cette décision.

Il procède à la présentation du Logo.

Le symbole est la feuille de chêne qui pourrait résumer la communauté de communes que nous avons voulu résolument moderne puisque nous sommes tournés vers l'avenir.

Symbole entouré de 3 traits bleus soulignant les 3 cours d'eau et les 3 communautés de communes.

Il est important de modifier le nom de la Communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges. En effet, les Bertranges est l'élément essentiel partagé sur ces 3 territoires.

La typologie d'écriture se veut plus souple et plus féminine.

On peut ajouter à l'écriture 3 traits qui soulignent les 3 territoires qui ont constitué cette nouvelle collectivité.

« Terre des possibles » : 3 mots qui résument le territoire. Chez nous il est possible touristiquement, économiquement...

La couleur verte indique la ruralité et la nature.

Avec ce logo, il est incontournable de créer un site internet pour expliquer « qui fait quoi ? » et quelles sont les compétences de la Communauté de Communes. Un site internet n'est jamais figé, aujourd'hui il peut avoir une base simple et évoluer par la suite.

Monsieur le Président reprend la parole et explique que l'objectif est de renforcer les liens, le projet de territoire etc....

Le nom de Communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges a été choisi très rapidement au moment de la fusion de la nouvelle collectivité.

A terme, nous pourrions nous appeler « Les Bertranges ».

Le bureau communautaire a émis un avis favorable à l'unanimité pour le nom « Les Bertranges ».

Monsieur Marc FAUCHE demande de renforcer en noir « Les ».

Madame Ivana LEPORCQ prend la parole et évoque que la feuille de chêne lui rappelle l'industrie du bois.

Monsieur le Président répond que cette feuille est à la fois très stylisée et moderne. Cette forme en hauteur représente aussi la force et l'élévation.

Monsieur Cyril TOUTAIN reprend à son tour la parole et explique que chaque personne voit une histoire différente et évoque comme anecdote l'époque des Pin's.

Monsieur Jacques LEGRAIN intervient et évoque que cela représente la forêt et l'importance d'impacter la population sur la protection de l'environnement de notre planète.

Monsieur Michel DIDIER DIE trouve que cela est très beau et surtout très féminin.

Madame Huguette JUDAS accorde une entière confiance au groupe de travail communication.

Monsieur le Président prend la parole et explique qu'il est important que chacun puisse s'exprimer. Il y aura différentes déclinaisons de ce logo.

Monsieur Bernard DUBRESSON évoque le graphisme de « Terre des possibles ». Il demande s'il est possible d'éventuellement changer le graphisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide:

De valider le logo ci-dessous,



De valider l'accroche : *Terre des Possibles*,

De valider le changement de nom de la Communauté de Communes : LES BERTRANGES,

De notifier ces modifications aux Communes membres pour validation, dans un délai de trois mois à compter de la notification (à défaut leur décision sera réputée favorable),

De notifier ces modifications à Monsieur le Préfet.

4/ Point sur l'élaboration du Projet de territoire

Une présentation d'un point d'étape de l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de Communes se fait en séance.

Monsieur le Président, souhaite faire un point d'étape pour présenter le projet de territoire. Il tient d'abord à remercier les membres du bureau communautaire qui ont travaillé sur ce projet deux samedi matin. La démarche de ce projet est présentée de la manière circulaire.

Monsieur le Président explique que « le sens » du projet est sur 3 lignes directrices. Le territoire est construit à partir de 3 bourgs centres qui sont GUERIGNY, PREMERY et LA CHARITE SUR LOIRE.

Cette année, nous devons mettre en place un conseil de développement constitué de représentants de la société civile qui ne sont pas élus et qui vont apporter leurs visions, leurs critiques. Ce qui apportera une capacité à mobiliser les forces vives du territoire.

Monsieur Kevin AUDINEAU prend la parole et donne l'exemple du tourisme.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire si le cadre est compris et s'il est compréhensible ? Cela convient-il à l'ensemble des conseillers ?

Madame Lucienne LAPERTOT signale que nous manquons d'accueils pour les touristes (chambres d'hôtes).

Monsieur le Président explique que la question est de savoir comment la Communauté de Communes peut améliorer et développer ce projet.

Madame Lucienne LAPERTOT souhaite savoir si une commune qui aurait des chambres d'hôtes aurait droit à des aides ?

Monsieur la Président répond qu'il sera possible de les accompagner dans leurs projets.

III. FINANCES

5/ Débat d'orientation budgétaire 2018

<i>Présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
44	49	49	0	0	0

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les EPCI qui comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants et plus, le président doit présenter au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Président présente le Contexte National et informe que le Débat d'Orientation Budgétaire sera présenté en double voix avec Monsieur Jacques LEGRAIN vice-président des finances.

Le document présenté du DOB 2018 est une pièce annexe qui a été transmise lors de l'envoi de la convocation du conseil communautaire.

Monsieur le Président présente donc le document avec une intervention de Madame Loren JAOUEN concernant le FPIC.

Monsieur Bernard DUBRESSON intervient et explique qu'il n'est pas logique que l'État vote un budget de 70 milliards d'euro de déficit, mais que les collectivités n'ont pas ce droit.

Monsieur Jean Luc DREUMONT souhaite avoir des explications sur la hausse de la fiscalité.

Le Président répond qu'effectivement il pense qu'une augmentation la fiscalité sera nécessaire afin de financer les nouvelles compétences.

L'État abandonne certaines compétences et ne nous verse aucune compensation financière. Les collectivités subissent ces restrictions.

La principale question est de savoir quoi faire pour acquérir plus de moyen. Le contexte national n'est pas favorable pour les collectivités.

Monsieur le Président explique que la dette est importante car elle permet de mettre en œuvre les projets. Il cite l'exemple de la Maison de Santé. L'objectif est que les loyers couvrent cette dette.

Monsieur Jacques LEGRAIN apporte des explications sur les embauches dans le secteur public. Monsieur Michel DIDIER DIE prend la parole et souligne que l'État embauche moins que les collectivités. Il informe qu'il votera contre la hausse de la fiscalité.

Monsieur le Président reprend la parole afin d'apporter la réponse concernant l'augmentation de la fiscalité. La Communauté de Communes exerce aujourd'hui des nouvelles compétences, ce qui entraînera des nouvelles dépenses.

Monsieur Michel DIDIER DIE répond que c'est le but du lissage.

Monsieur le Président répond que le lissage permet de rapprocher les fiscalités des 3 communautés de communes initiales et qu'il se fait à partir de l'année 1, il ne tient pas compte des nouvelles compétences.

Monsieur Jacques LEGRAIN reprend la parole et demande à ce que le débat intervienne en fin de présentation du DOB mais répond néanmoins à Monsieur Michel DIDIER DIE que les statistiques données précédemment proviennent du site des collectivités locales (DGCL). Il reprend la présentation du document concernant les dépenses du personnel.

Le coefficient d'intégration fiscale joue dans la DGF. Plus on charge les communautés de communes, plus on décharge les communes et plus la DGF est importante et ce, pour inciter à mutualiser les moyens.

Monsieur le Président reprend à son tour la présentation du document concernant les autres budgets.

Madame Monique CHOQUEL intervient et explique que les événements culturels importants mériteraient une subvention. La commission culture ne s'est pas réunie depuis 5 mois.

Monsieur le Président répond qu'il y a deux possibilités de répartir les événements. La première est sur les événements d'envergures (festivals) et la seconde sur les animations permanentes durant l'année.

Monsieur Jean-Pierre CHATEAU prend la parole et indique que les documents des demandes de subventions ne lui sont pas encore parvenus. Cependant il demande à ce que les communes s'investissent plus dans les projets. Il y a nécessité d'une action en commun pour les projets d'envergures.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a des sujets importants comme le cinéma itinérant, le développement de la lecture publique et les musées.

Monsieur Alexis PLISSON souhaite savoir qui a défini les contours de la compétence culturelle ?

Monsieur le Président répond que la compétence culture est basée sur 5 points très clairement défini dans les statuts qui ont été voté par le conseil communautaire. Il précise que c'est le rôle de la commission qui doit faire des propositions.

Monsieur Robert MAUJONNET revient sur les écoles artistiques et informe qu'en dehors de notre territoire, les professeurs de ces écoles sont souvent des personnes, très peu rémunérées, bénévoles ou même des musiciens amateurs.

Monsieur la Président explique qu'il y a un vrai débat autour de la culture. Il reprend la présentation du DOB sur la politique sportive et les éléments suivants. Il insiste sur les affaires sociales afin d'informer que ce service est très accompagné par la CAF.

Monsieur Jacques LEGRAIN présente le Bassin Versant.

Monsieur la Président s'excuse de ce débat d'orientation court en évoquant les difficultés de l'année 2017, et précise qu'on a essayé de mettre les éléments essentiels au sein de celui-ci
Il évoque aussi les aides possibles et informations eues ce jours par rapport à l'aide de la Région via le PETR.

Monsieur Jacques LEGRAIN reprend la parole et précise à son tour que la Région souhaite avoir les projets, et, l'an prochain un point d'étape sera établi (car beaucoup de financements sont demandés mais non utilisés).

Monsieur Olivier CADIOT informe les conseillers qu'il ne souhaite pas voter pour l'augmentation de la fiscalité.

Monsieur Alexis PLISSON explique qu'on a fait croire que le fait de regrouper permettrait de ne pas augmenter la fiscalité.

Monsieur Gérard MARTIN prend la parole afin d'expliquer qu'il a eu la visite de Monsieur le Sous-préfet sur la commune de MOUSSY. La question du Maire était de savoir comment les petites communes feront.

Monsieur la Sous-préfet a répondu qu'il était nécessaire que les Communes se regroupent.

Monsieur Michel DIDIER DIE souhaite savoir à quoi correspondent les emprunts et revient sur le RIFSEEP et l'organigramme. Il demande un organigramme plus détaillé et le nombre d'agent sur l'année 2016 au sein des 3 communautés de communes ainsi que la même chose pour l'année 2018.

Monsieur le Président lui répond qu'il est possible de lui adresser les documents qui seront préparés par les services.

Monsieur Philippe RONDAT trouve dommage de ne pas augmenter les travaux de la voirie alors que les taux de fiscalité vont probablement augmenter (500 000€ comme en 2017).

Monsieur Jean-Luc DREUMONT reprend la page 13 du document du DOB et souhaite connaître la définition de « chaleur fatale ».

Monsieur Jacques LEGRAIN explique que la démarche du développement durable est engagée. Cela veut dire que les chaleurs vont être captées pour développer un réseau de chaleur.

Monsieur Jacques BRUNET prend la parole et demande des informations sur l'évolution du chantier de la Maison de Santé.

Monsieur la Président répond que l'ouverture prévisionnelle est prévue au 1^{er} mai. Cependant, le réseau de chaleur qui doit relier l'hôpital et la maison de santé ne sera fait qu'en juin cela décalera probablement l'ouverture de quelques semaines.

Vu l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 5 mars 2018 ;

Considérant qu'un débat d'orientation budgétaire général est obligatoire dans les communautés de communes comptant une commune de plus de 3 500 habitants, ainsi que dans les EPCI qui comprennent au moins une Commune de 3 500 habitants et plus ;

Considérant que ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif de l'année ;

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article unique : PREND ACTE de la tenue des débats d'orientations budgétaires pour 2018 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention Office de tourisme :

Monsieur René FAUST demande si la subvention de 60 000 € à l'Office de Tourisme a été versée, la situation des comptes étant très compliquée.

Madame Loren JAOUEN lui répond avoir vérifié, et que le virement est intervenu le matin même.

Prochaines réunions :

Le vendredi 23 Mars à 17h30 aura lieu à PREMERY la rencontre des Sénateurs.

Le prochain bureau communautaire se tiendra la Lundi 26 Mars 2018 à VARENNES LES NARCY.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le Jeudi 5 Avril 2018 à GUERIGNY pour le vote du budget.

Fin de la séance à 21h43.